

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2016

Le jeudi 8 septembre 2016, à 19h, le conseil municipal, convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 13 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENENEMT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Blandine SARRAZIN, Rémi BIZZOCCHI, Emilie MICARD, Jérémie MARICOT, Aurore VIENNEY, Jérôme LAFRASSE, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absent excusé : 3 membres : Christelle PEZET (pouvoir à Jérémie MARICOT), Stéphane DUQUENNE (pouvoir à Frédéric CAUL-FUTY), Leslie JEANDENAND (pouvoir à Marie-Cécile AGUILANIU).

Absents : 3 membres : Thierry APPERTET, Jacques MARTINELLI, Karen BURGER.

Secrétaire de séance : Rémi BIZZOCCHI.

DEL2016-61

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA 2CCAM

Monsieur le maire indique qu'il a reçu un courrier de monsieur le préfet de la Haute-Savoie quant à la nécessité de modifier la composition du conseil communautaire de la communauté de communes « Cluses, Arve et Montagnes » (2CCAM), suite à la démission du tiers des membres du conseil municipal de la commune de Nancy-sur-Cluses.

La composition du conseil communautaire ayant été modifiée par arrêté préfectoral en date du 17/08/2016, il revient au conseil municipal de la commune de Mont-Saxonnex de procéder à l'élection de 2 conseillers communautaires parmi les 3 conseillers sortants (Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON et Jacques MARTINELLI).

Monsieur le maire demande à l'assemblée qui est candidat pour cette élection.

Chantal CHAPON indique qu'elle présente une liste de 2 candidats, composée d'elle-même et de Frédéric CAUL-FUTY.

Il est ensuite procédé à l'élection des 2 conseillers communautaires par vote à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

- Votants : 16
- Bulletins blancs : 4
- Liste CHAPON/CAUL-FUTY : 12 voix.

Frédéric CAUL-FUTY et Chantal CHAPON sont donc désignés par le conseil municipal pour représenter la commune de Mont-Saxonnex au sein du conseil communautaire de la 2CCAM.

DEL2016-62

TRANSACTIONS FONCIERES IMPASSE DU VIEUX MOULIN

Monsieur Christian SCHEVENEMENT expose qu'il y a nécessité d'élargir l'impasse du Vieux Moulin à certains endroits afin de faciliter le passage des riverains.

Il y aurait ainsi lieu de réaliser les transactions foncières suivantes :

- acquisition de 3 parcelles à Mme Marie-Christine REYDELLET, d'une surface totale de 69 m² :
 - o AB n°971p, d'une superficie de 11 m²,
 - o AB n°695p, de 21 m²,
 - o AB n°973, de 37 m².

- échange de parcelles avec Mme Adeline SIMAND, sans soulte :
 - o cession à la commune de la parcelle AB n°969p, d'une surface de 3 m²,
 - o cession à Mme SIMAND d'une parcelle communale de 9 m², telle que figurée sur le plan ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- l'acquisition d'une surface totale de 69 m² à Mme Marie-Christine REYDELLET, pour la somme de 621 € (soit 9 € le m²),
- l'échange, sans soulte, de parcelles avec Mme Adeline SIMAND.

Les frais d'acquisition, de géomètre et de notaire liés à ces transactions seront remboursés à la commune par Monsieur Denis BASTIAN, bénéficiaire de cet élargissement.

DEL2016-63

ACHAT DE TERRAINS A MME KATHERINE PARSONS

Monsieur Christian SCHEVENEMENT expose qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles suivantes à Mme Katherine PARSONS, dans le cadre du plan d'alignement de la route du Bêle :

- A 1403, d'une surface de 5 m²,
- A 1404, de 6 m²,
- A 1406, de 1 m²,
- A 1408, de 5 m².

La surface globale est de 17 m². Le prix proposé serait de **153 €** soit 9 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition des 4 parcelles précitées au prix proposé,
- indique que cette transaction répond au plan d'alignement de la route de Bêle prévu dans le Plan d'Occupation des Sols de la commune.

DEL2016-64

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR FOURNITURES ET REVETEMENTS DE VOIRIE

Monsieur le maire expose que certaines communes membres de la 2CCAM ont engagé un processus de rationalisation de l'achat public pour les fournitures et les revêtements de voirie.

Pour cela elles envisagent de constituer un groupement de commandes qui répondrait aux modalités suivantes :

- la ville de Cluses serait coordonnatrice du groupement,
- les frais de procédure seraient répartis entre les membres du groupement à parts égales,
- la commission d'attribution du groupement de commandes serait composée d'un élu de chaque commune membre du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la constitution de ce groupement de commandes pour les fournitures et les revêtements de voirie,
- approuve le projet de convention présenté,
- désigne M. Frédéric CAUL-FUTY membre de la commission d'attribution,
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.